



## RETm

RÉSEAU ÉNERGIES  
TERRE & MER

CONTACT : [retm@retm.fr](mailto:retm@retm.fr)

[www.retmm.fr](http://www.retmm.fr)

Le Réseau Énergies Terre & Mer (RETm) réunit des associations et collectifs, représentant plusieurs dizaines de milliers de citoyens, soucieux d'une politique énergétique française compatible avec la sécurité énergétique et la souveraineté industrielle de notre pays et respectueuse tout à la fois de la saine gestion des finances publiques, de l'environnement naturel et humain et du patrimoine, du pouvoir d'achat des ménages et de la compétitivité des entreprises.

La création de RETm est récente (mai 2024) après des partages communs lors du débat « La Mer en débat » organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Bénévoles expérimentés - ingénieurs, experts, agriculteurs, médecins, cadres de l'industrie, élus, avocats, etc. - engagés dans les territoires depuis des années, nous apportons des compétences fortes sur la compréhension des enjeux locaux, régionaux et nationaux et la recherche de solutions énergétiques et environnementales alternatives.

# CAHIER D'ACTEUR

## RETm RÉSEAU ÉNERGIES TERRE & MER

### SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION

#### Avis sur le projet EOLE de Plateforme d'assemblage des éoliennes en mer de demain

Le Réseau Énergies Terre & Mer (RETm), réunit depuis mai 2024 des associations et collectifs représentant plusieurs dizaines de milliers de citoyens.

Ceux-ci s'interrogent depuis des mois sur la rationalité économique et financière et l'impact sur le coût de l'électricité des énergies renouvelables dans le système électrique français déjà décarboné à 95 % grâce au nucléaire, à l'hydroélectricité.

Il est sûrement louable de vouloir anticiper pour synchroniser les différentes phases d'un programme industriel, mais il faut d'abord s'appuyer sur les décisions d'investissement des projets éoliens prises par les industriels qui vont les réaliser et un calendrier réaliste.

Toute anticipation non justifiée est un gaspillage d'argent public.

Le calendrier du projet EOLE n'est pas réaliste et d'ailleurs les décisions de General Electric en sont la confirmation industrielle.

**RETm estime qu'il n'est pas légitime de soumettre à la concertation préalable un projet dont l'évaluation de l'utilité environnementale, sociale et économique n'a pas été conduite au préalable, car c'est le fondement de l'opportunité ou non d'un projet public, comme l'a rappelé le Premier Ministre lors de sa Déclaration de politique générale le 1<sup>er</sup> octobre 2024.**



## UN DOSSIER DE CONCERTATION INCOMPLET

### Un calendrier irréaliste

Le Réseau Énergies Terre & Mer (RETM), réunit depuis mai 2024 des associations et collectifs représentant plusieurs dizaines de milliers de citoyens.

Ceux-ci s'interrogent depuis des mois sur la rationalité économique et financière et l'impact sur le coût de l'électricité des énergies renouvelables dans le système électrique français déjà décarboné à 95 % grâce au nucléaire, à l'hydroélectricité et, pour quelques pour cent, aux énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, bioénergies) .

Le Projet EOLE serait une conséquence des décisions éventuelles de la PPE3 sur l'éolien en mer, attendues au plus tôt courant 2025, prenant aussi en compte la décision de l'Etat du 17 octobre 2024 consécutive au débat public « la mer en débat » portant sur la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façade et la cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'éolien en mer.

Cette décision souligne la nécessité d'obtenir d'abord l'avis de l'Autorité environnementale sur les documents de cette décision, puis de réaliser une nouvelle concertation sur les documents stratégiques de façade et enfin d'effectuer les études de sécurité maritime avant de lancer, le cas échéant, les projets faisant l'objet de la cartographie annexée.

### Un bilan socio-économique manquant

Plus fondamentalement, le défaut principal de ce dossier de concertation réside dans l'absence, comme pour tout investissement public, d'un bilan socio-économique obligatoire établi suivant les règles des investissements publics.

Ces règles ont été définies, à la demande du Premier Ministre, par le groupe de travail QUINET/BAUMSTARK en 2002 dans le cadre de FRANCE STRATEGIE :

Les travaux des projets d'éolien flottant en mer, faisant l'objet du projet EOLE ne sont donc pas susceptibles de débuter, au plus tôt, avant le début de la prochaine décennie contrairement aux objectifs de calendrier affichés dans le document de concertation EOLE et dans le projet de PPE3 soumis à la concertation publique depuis le 4 novembre.

Il semble donc évident que les délais nécessaires à ces étapes préalables ne sont pas compatibles avec le calendrier de début des travaux affiché en page 61 du dossier de concertation conduisant à un investissement qui ne serait pas utilisé pendant de nombreuses années.

Il est sûrement louable de vouloir anticiper pour synchroniser les différentes phases d'un programme industriel, mais il faut d'abord s'appuyer sur les décisions d'investissement des projets éoliens prises par les entreprises qui vont les réaliser, avec un calendrier réaliste.

**Toute anticipation non justifiée est un gaspillage d'argent public.**

**Le calendrier du projet EOLE n'est pas réaliste et d'ailleurs les décisions de General Electric Vernova en sont la confirmation industrielle.**

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-socioeconomique-investissements-publics-tome1>

Elles consistent notamment à lister les critères à mesurer, les hypothèses macro ( ex : *taux d'actualisation, valorisation du CO2 évité ...*) et micro (*valorisation des externalités et les indicateurs-clé*) coût de l'électricité, TRI (*Taux de Retour sur Investissement*), BNA (*Bénéfice Net Actualisé par € public investi*).



**Table 1. Grid-level system costs for different technologies in France (USD/MWh)**

Technology	Nuclear		Coal		Gas		Onshore wind		Offshore wind		Solar	
	10%	30%	10%	30%	10%	30%	10%	30%	10%	30%	10%	30%
Penetration level												
<b>Total plant level costs</b>	72.23		85.66		87.30		110.76		143.20		551.17	
Back-up, profile or adequacy costs	0.00	0.00	0.33	0.33	0.00	0.00	34.24	36.48	34.24	36.48	47.21	48.16
Balancing costs	0.28	0.27	0.00	0.00	0.00	0.00	1.90	5.01	1.90	5.01	1.90	5.01
Grid connection	1.78	1.78	0.93	0.93	0.54	0.54	6.93	6.93	18.64	18.64	19.60	19.60
Grid reinforcement and extension	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.50	3.50	2.15	2.15	5.41	5.41
<b>Total grid level costs</b>	2.07	2.05	1.26	1.26	0.54	0.54	46.56	51.91	56.93	62.27	74.12	78.17

Source: Adapted from NEA (2012).

Aucune de ces hypothèses ou résultats ne sont mentionnés en page 53 du dossier intitulés Enjeux socio-économiques

En France les décisions publiques ne sont pas prises avec des opinions sur une filière éventuelles ou des retombées économiques sur

le territoire, mais avec un calcul coût/avantage incluant toutes les externalités du projet ***pour calculer in fine le bénéfice net actualisé par Euro public investi*** : c'est la clé pour tout investissement public ; la grille ci-après, établie par RETM, identifie ces critères et en fournit une première évaluation qualitative.

## CONCLUSION : UNE ANTICIPATION IRRÉALISTE ET SANS ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Pour l'ensemble de ces raisons, et notamment parce que l'éolien en mer flottant est la solution énergétique de très loin la moins mature et dont le coût complet est le plus élevé :

**RETМ s'oppose au projet EOLE et estime qu'il n'est pas légitime de soumettre à la concertation préalable un projet dont l'évaluation de l'utilité environnementale, sociale et économique n'a pas été conduite au préalable.**

**C'est le fondement de l'opportunité ou non d'un projet public comme l'a rappelé le Premier Ministre lors de sa Déclaration de politique générale le 1<sup>er</sup> octobre 2024,...**



## Les vraies énergies vertes pour les différents usages



### USAGES

#### Chaleur

- Pompes à chaleur
- 47% Géothermie
- Panneaux thermiques
- Biomasse/Pellets
- Méthanisation
- Recuper.Chaleur fatale
- Réseaux de chaleur

#### Mobilité

- Biocarburant
- 31% Biogaz
- Electricite/Batterie
- Hydrogène

#### Electricité

- Hydraulique
- 22% STEP
- PV Toiture
- PV plein champ (actuel)
- PV Plein champ (stock)
- Eolien marin(actuel)
- Eolien marin(stock)
- Eolien terrestre(actuel)
- Eolien terrestre(stock)

#### Impacts

- Bon
- Moyen
- Mauvais
- Neutre

	RESEAU	TERRITOIRE	CADRE DE VIE/ENVIRONNEMENT	DECARBON	EFFICACITE ENERGIE/ECONOMIE	INDICATEURS
	Impact réseau électrique Coûts de raccordement Autoconsommation Consommation espace/kwh produit	Valorisation Territoire/Bât existant Impact Economie Agriculture/Pêche Impact economie territoire Effet réindustrialisation Souveraineté énergétique	Impact Patrimoine Impact biodiversité Impact Avifaune Impact paysage Impact santé	Décarbonation Economie circulaire/Matériaux/Déchets Economie énergie fossile	Durabilité Investissement Diminue Capex Diminue Opex Réduit pointe GWelec Coût complet/kwh produit Réduct. Conso électricité	Total sans stockage ENRI Total avec stockage ENRI
Pompes à chaleur						2 2
47% Géothermie						0 0
Panneaux thermiques						2 2
Biomasse/Pellets						5 5
Méthanisation						5 5
Recuper.Chaleur fatale						1 1
Réseaux de chaleur						0 0
Biocarburant						6 6
31% Biogaz						6 6
Electricite/Batterie						8 8
Hydrogène						8 8
Hydraulique						2 2
22% STEP						2 2
PV Toiture						4 4
PV plein champ (actuel)						26 26
PV Plein champ (stock)						20 20
Eolien marin(actuel)						36 36
Eolien marin(stock)						26 26
Eolien terrestre(actuel)						37 37
Eolien terrestre(stock)						29 29

- 0
- 1
- 2
- 0

Nota Evaluation des impacts à dire d'expert et de consensus après les 3 conférences de consensus des 14,21 et 28 octobre 2022

